



Versement

1709 W 1-49

Identification :

Intitulé/ Analyse : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Dates extrêmes : 1979 ~ 2003

Importance matérielle : 1,10 mètre linéaire

Contexte

Service producteur : Direction départementale de l'équipement

Service versant : Direction départementale des territoires

N° d'entrée du versement : 57246

Date d'entrée du versement : 10/09/2013

Conditions d'accès aux documents

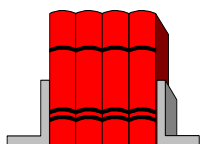
Début communicabilité : Immédiate

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 22 mai 2017

Réalisé par Éva AUDRAIN et Grégory FONTAINE (Sarl FFAS)

sous le contrôle d'Arnaud BAUDIN
et la direction de Nicolas DOHRMANN



Présentation

Présentation du service producteur

L'administration déconcentrée de l'État en charge des ponts et chaussées, de l'équipement et des transports a connu diverses formes d'organisation depuis la Seconde Guerre mondiale.

De 1940 à 1966, le service départemental des Ponts et Chaussées, déjà en place tout au long du XIX^e siècle, continue à œuvrer sous la tutelle du ministère des Travaux publics dans les domaines suivants : routes, circulation routière, chemins de fer, voies navigables, transports, contrôle de la distribution d'énergie électrique, base aérienne et tourisme (ce dernier après 1948). À noter que l'ancien service vicinal, qui dépendait du ministère de l'Intérieur, a été rattaché aux Ponts et Chaussées par la loi du 15 octobre 1940, appliquée au 1^{er} janvier 1941 puis validée par l'ordonnance du 10 mars 1945.

En 1967 ce service fusionne avec la Délégation départementale à la reconstruction pour former la Direction départementale de l'équipement (DDE) sous tutelle du ministère de l'Équipement, créé le 8 janvier 1966. De nouvelles attributions liées aux domaines de la construction et de l'aménagement apparaissent : constructions publiques pour l'État et les collectivités locales, planification urbaine, logement social, amélioration de l'habitat, urbanisme (opérationnel et réglementaire), puis environnement (après 1978).

Les services départementaux des Ponts et Chaussées puis de l'Équipement sont organisés depuis le début du XX^e siècle autour de services centraux, déconcentrés, pour certaines missions de proximité, en subdivisions territoriales.

À compter de 1982, à la suite des lois de décentralisation, les conseils généraux ont progressivement repris la gestion directe des personnels qui, au sein des DDE, assuraient les missions qui relèvent de leurs compétences, notamment la voirie départementale et le patrimoine immobilier (collèges). Toutefois, une loi de 1992 réaffirmait le principe de maintien des services des DDE et de leur personnel sous statut d'État, tout en prévoyant le financement par les départements et communes des travaux exécutés pour eux.

Jusqu'en 2001, les services de l'État pouvaient exercer des missions de maîtrise d'œuvre pour les communes sur simple demande de leur part (délibération puis autorisation préfectorale). À partir de 2001, ils sont soumis au code des marchés publics dans les mêmes conditions de concurrence que les bureaux d'études privés.

Par dérogation à cette obligation, les services de l'État pouvaient apporter leur assistance technique aux communes les plus petites dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.

À partir de 2006, diverses réformes affectent les DDE avant de conduire à leur suppression dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

L'« acte II de la décentralisation » prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit que les conseils généraux reprennent la totalité de la gestion des réseaux routiers départementaux dont ils ont la responsabilité. Au 1^{er} janvier 2007, la partie routière et ouvrages d'art (construction, entretien et exploitation) des DDE est donc transférée, soit au département, soit à de nouveaux services spécialisés du ministère :

- les routes départementales (RD) et routes nationales d'intérêt local (RNIL) (environ 375 000 km) passent sous la responsabilité des directions des routes des conseils généraux, entraînant le transfert de 30 000 agents des DDE ;
- les routes nationales (RN) et autoroutes (A) non concédées sont transférées à onze directions interdépartementales des routes (DIR) qui sont créées pour construire, entretenir et exploiter ce réseau d'environ 20 000 km à la place des DDE.

La loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 parachève la réforme en abrogeant donc la loi de 1992 et prévoit le transfert des « parcs de l'équipement » et de leurs personnels aux conseils généraux, pour les parties qui n'ont pas été dévolues aux DIR.

Les DDE conservent la compétence en matière d'habitat, d'urbanisme, d'éducation routière, de gestion de crises, d'animation de la sécurité routière, maritime, d'appui aux collectivités locales, de prévention des risques, etc.

Le 1^{er} janvier 2010, suite à la révision générale des politiques publiques de l'État (RGPP), la DDE fusionne avec la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) pour former la Direction départementale des territoires (DDT).

Missions de la DDE jusqu'au 1^{er} janvier 2007

- construction et entretien des réseaux routiers,
- aménagement du territoire,
- habitat (politique du logement, lotissements, etc.),
- urbanisme (contrôles, contentieux, décisions de construire, etc.),
- environnement,
- constructions publiques (ministères, collectivités territoriales, etc.),
- transports,
- bases aériennes et champs de tirs.

Tri et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Mode de classement

Classement thématique puis alphabétique.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du *Code du patrimoine* (art. L 213-2),

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du *Code du Patrimoine*). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du *Code du Patrimoine*. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le *Code du patrimoine* (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-4	Parc naturel régional de la Forêt d'Orient	1988-2000
5-6	Cantons	1987-[1991]
7-11	Communautés de communes	1990-1999
12-34	Communes	1979-2003
35-37	Syndicats intercommunaux à vocation unique	1994-2001
38-44	Syndicats intercommunaux à vocation multiple	[1988]-2001
45-47	Syndicats intercommunaux d'aménagement ruraux	1991-2002
48-49	Syndicats mixtes	1995-1999

Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

1709 W 1 - 4	Parc National Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO)	1988 - 2000
1709 W 1	Etude de réalisation.	1988 - 1988
1709 W 2	Etude pré-opérationnelle.	1996 - 1996
1709 W 3	Programme 1997-1999 : bilans.	1997 - 1999
1709 W 4	Bilan.	2000 - 2000
1709 W 5 - 6	Cantons	1987 - [1991]
1709 W 5 - 6	Soulaines	1987 - [1991]
1709 W 5	Rapport d'étude.	1987 - 1987
1709 W 6	Programme 1988-1991 : bilan.	[1991] - [1991]
1709 W 7 - 11	Communautés de communes	1990 - 1999
1709 W 7 - 8	Arcis-sur-Aube	1995 - 1999
1709 W 7	Programme 1996-1998 : étude pré-opérationnelle, bilans.	1995 - 1998
1709 W 8	Programme 1996-1999 : bilan.	1999 - 1999
1709 W 9 - 10	Bar-sur-Aube	1990 - 1995
1709 W 9	Enquête sur les logements réhabilités.	s.d. - s.d.
1709 W 10	Programme 1990-1995 : bilan.	1990 - 1995
1709 W 11 - 11	Plancy-l'Abbaye	1996 - 1999
1709 W 11	Programme 1997-1999 : étude pré-opérationnelle, bilans.	1996 - 1999
1709 W 12 - 34	Communes	1979 - 2003
1709 W 12 - 13	Arcis-sur-Aube	1991 - 1996
1709 W 12	Etude de réalisation.	1991 - 1991
1709 W 13	Programme 1994-1996 : bilans.	1994 - 1996

1709 W 14 - 15		Bar-sur-Aube	1981 - 1989
1709 W 14	Rapport d'enquête immobilière.		1981 - 1981
1709 W 15	Etude de réalisation.		1989 - 1989
1709 W 16 - 17		Nogent-sur-Seine	1984 - 1994
1709 W 16	Programme 1984-1988 : étude de réalisation, rapports d'avancement, rapport de synthèse.		1984 - 1988
1709 W 17	Programme 1992-1994 : bilans.		1991 - 1994
1709 W 18 - 23		Romilly-sur-Seine	1988 - 1999
1709 W 18	Première opération : étude préalable.		1988 - 1988
1709 W 19	Première opération : étude de réalisation.		1991 - 1991
1709 W 20	Première opération : étude de faisabilité.		1992 - 1992
1709 W 21	Première opération : objectifs et programme.		1992 - 1992
1709 W 22	Première opération : bilans.		1993 - 1995
1709 W 23	Seconde opération 1996-1999 : étude de réalisation, bilans, annexes.		1996 - 1999
1709 W 24 - 26		Sainte-Savine	1984 - 2003
1709 W 24	Enquête immobilière préalable.		1984 - 1984
1709 W 25	Cahier des recommandations architecturales.		1990 - 1990
1709 W 26	Programme 1999-2001 : étude pré-opérationnelle, bilans.		1998 - 2003
1709 W 27 - 33		Troyes	1993 - 2003
1709 W 27	Programme 1994-1996 : étude de réalisation, bilans.		1993 - [1996]
1709 W 28	Etude préalable, rapport d'étude.		1997 - 1997
1709 W 29	Dossier de presse.		1998 - 1999
1709 W 30	Cahier des charges de la restauration.		1998 - 1998
1709 W 31	Programme 1998-2002 : Etat d'avancements, bilans.		1999 - 2003

1709 W 32	Etude pré-opérationnelle, cadrage des besoins, actions d'accompagnement.	2003 - 2003
1709 W 33	Etude pré-opérationnelle, expertise des candidatures.	2003 - 2003
1709 W 34 - 34	<i>Villenauxe-la-Grande</i>	1979 - 1979
1709 W 34	Enquête immobilière préalable.	1979 - 1979
1709 W 35 - 37	Syndicats intercommunaux à vocation unique	1994 - 2001
1709 W 35 - 35	<i>Essoyes Habitat</i>	1998 - 2001
1709 W 35	Programme 1998-2001 : étude pré-opérationnelle, rapport des objectifs, bilan.	1998 - 2001
1709 W 36 - 36	<i>Syndicat intercommunal à vocation unique Nord Aube Habitat</i>	2000 - 2000
1709 W 36	Etude pré-opérationnelle.	2000 - 2000
1709 W 37 - 37	<i>Syndicat intercommunal à vocation unique Seine et Barse</i>	1994 - 1997
1709 W 37	Programme 1995-1997 : étude pré-opérationnelle, bilans.	1994 - 1997
1709 W 38 - 44	Syndicats intercommunaux à vocation multiple	[1988] - 2001
1709 W 38 - 38	<i>Syndicat intercommunal à vocation multiple de Bar-sur-Aube</i>	[1988] - [1988]
1709 W 38	Rapport d'étude.	[1988] - [1988]
1709 W 39 - 39 <i>Aube</i>	<i>Syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de Bar-sur-</i>	1992 - 1994
1709 W 39	Programme 1990-1992 : bilans.	1992 - 1994
1709 W 40 - 40	<i>Syndicat intercommunal à vocation multiple de Mussy-sur-Seine</i>	1992 - 1996
1709 W 40	Programme 1992-1996 : bilans.	1992 - 1996
1709 W 41 - 41	<i>Syndicat intercommunal à vocation multiple Nogent-sur-Seine</i>	1998 - 1998
1709 W 41	Bilan.	1998 - 1998
1709 W 42 - 43	<i>Syndicat intercommunal à vocation multiple des Riceys</i>	1996 - 1999
1709 W 42	Programme 1996-1998 : bilans.	1996 - 1998

1709 W 43	Programme 1996-2000 : bilan.	1999 - 1999
1709 W 44 - 44	<i>Syndicat intercommunal à vocation multiple des Vallées de l'Orvin et de l'Ardusson</i>	2001 - 2001
1709 W 44	Etude pré-opérationnelle.	2001 - 2001
1709 W 45 - 47	Syndicats intercommunaux d'aménagement ruraux	1991 - 2002
1709 W 45 - 46	<i>Syndicat intercommunal d'aménagement rural du bassin de l'Armance (SIARBA)</i>	1991 - 1997
1709 W 45	Etude de réalisation.	1991 - 1991
1709 W 46	Programme 1993-1997 : bilans.	1993 - 1997
1709 W 47 - 47	<i>Syndicat intercommunal pour l'aménagement rural du Pays d'Othe (SIARPO)</i>	1999 - 2002
1709 W 47	Programme 2000-2002 : étude pré-opérationnelle, bilans.	1999 - 2002
1709 W 48 - 49	Syndicats mixtes	1995 - 1999
1709 W 48 - 49	<i>Syndicat mixte du Nord-Est Audois (SMNEA)</i>	1995 - 1999
1709 W 48	Programme 1995-1997 : étude pré-opérationnelle, bilans.	1995 - 1997
1709 W 49	Programme 1995-1999 : bilans.	1998 - 1999